

# PROJET EDUCATIF LOCAL de la Communauté de Communes de Surgères

*"pour une éducation partagée"*

*"Le Projet Educatif Local a pour vocation de définir et de promouvoir une politique éducative locale en faveur des enfants, des jeunes et des familles en favorisant la mutualisation d'un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini à partir d'un diagnostic partagé."*

## Evaluation 2006-2009 Document de synthèse

<b>REGARD SUR TROIS ANNEES DE PROJET EDUCATIF LOCAL.....</b>	<b>4</b>
<b>Un espace de concertation .....</b>	<b>5</b>
Une réflexion transversale au service des enfants, des jeunes et des familles .....	5
Des instances de concertation à faire évoluer.....	5
Ce qui a changé .....	6
Et demain... ..	6
<b>Une démarche .....</b>	<b>6</b>
La démarche de projet outil du développement local .....	6
Diagnostics, objectifs et évaluations ; un triptyque à affiner.....	7
Ce qui a changé .....	8
Et demain... ..	8
<b>Des partenariats .....</b>	<b>8</b>
D'une certaine habitude du partenariat à l'affirmation d'un travail de réseau .....	8
Une mutualisation des moyens qui ne fait que commencer .....	8
Ce qui a changé .....	9
Et demain... ..	9
<b>Des porteurs de projets .....</b>	<b>9</b>
Un dynamisme associatif qui perdure .....	9
Une fragilité certaine des porteurs de projets.....	10
Ce qui a changé .....	11
Et demain... ..	11
<b>Une offre de loisirs .....</b>	<b>11</b>
Une offre de loisirs conséquente .....	11
Une offre hétérocyclique qui ne présente pas une image claire .....	11
Ce qui a changé .....	11
Et demain... ..	12
<b>Des moyens de garde.....</b>	<b>12</b>
Une diversité de proposition réelle.....	12
Un service au public inéquitable.....	12
Ce qui a changé .....	14
Et demain... ..	14
<b>La famille.....</b>	<b>14</b>
Un axe abordé spécifiquement ces trois dernières années.....	14
Un manque de lisibilité pour les familles et les élus .....	15
Ce qui a changé .....	15
Et demain... ..	15
<b>La jeunesse .....</b>	<b>15</b>
Une gamme de propositions large portée par de nombreux acteurs.....	15
La citoyenneté des jeunes partiellement prise en compte.....	16
Ce qui a changé .....	16
Et demain... ..	16
<b>La mobilité .....</b>	<b>17</b>
Un minibus, des fourgons et des scooters au service de la mobilité.....	17
Des services très insuffisants au regard de l'importance des besoins.....	17
Ce qui a changé .....	17
Et demain... ..	18

<b>Un accompagnement administratif et financier.....</b>	<b>18</b>
Un accompagnement au service des projets .....	18
Les territoires ballottés entre les désengagements financiers et les réorientations budgétaires .....	19
Ce qui a changé .....	20
Et demain... ..	20
<b>La communication.....</b>	<b>20</b>
Des moyens d'informations multiples.....	20
Une communication insatisfaisante .....	21
Ce qui a changé .....	21
Et demain... ..	21
<b>Des locaux .....</b>	<b>21</b>
Une politique communautaire d'investissement au-delà des prévisions .....	21
Une offre de locaux faible et inadaptée.....	22
Ce qui a changé .....	22
Et demain... ..	22
<b>Une politique territoriale.....</b>	<b>23</b>
Une cohérence territoriale réaffirmée .....	23
Une multiplicité de projets qui entraîne de la frustration .....	23
Ce qui a changé .....	24
Et demain... ..	24
<b>En guise de résumé.....</b>	<b>25</b>

## REGARD SUR TROIS ANNEES DE PROJET EDUCATIF LOCAL

### Avertissement

L'évaluation présentée dans cette partie du dossier ne fait **référence aux actions** que de manière **punctuelle et non exhaustive** afin d'illustrer les différents chapitres.

L'**évaluation triennale précédente** était déclinée suivant un triptyque **richesses, avancées et faiblesses**.  
Il nous est apparu **plus pertinent** de regrouper les thèmes suivant une **dialectique "positive" et "négative"**, qui donne une image plus proche de la réalité des situations.

Chaque rubrique est complétée par un chapitre sur **ce qui a changé depuis trois ans**.  
Comme pour l'évaluation qualitative, ces différents points n'ont qu'une valeur d'illustration.

Enfin les rubriques sont clôturées par quelques **projets à développer** au regard de l'évaluation qui semblent à la fois **prioritaires et réalisables** à moyen terme.

## Un espace de concertation

### **Une réflexion transversale au service des enfants, des jeunes et des familles**

L'investissement des acteurs locaux a été important dès les premiers travaux de mise en place du P.E.L. Ce dynamisme a perduré les années qui ont suivi.

Les rencontres de type "Assemblée Générale" dont les invitations sont réalisées en conviant un ensemble de partenaires potentiellement intéressés autour d'une thématique ont rassemblé entre 10 et 90 personnes (avec une moyenne d'une vingtaine de personnes). Les groupes de travail avec des invitations plus ciblées ont regroupé entre 5 et 20 personnes (avec une moyenne de 10 participants). A noter, le cas particulier du groupe de travail "Relais Assistantes Maternelles" qui a réuni plus 50 personnes.

Les réunions permettent la rencontre d'acteurs ne travaillant pas habituellement ensemble (structures sportives et culturelles principalement). Ce sont aussi des lieux d'échanges citoyens entre certains élus locaux et habitants.

La plupart des thématiques abordées ne sont pas spécifiques à un groupe d'âge. Ainsi, l'approche mise en place a permis de dépasser ce "découpage" par "tranche" d'âge qui apparaît comme relativement contradictoire avec la démarche de transversalité qui doit caractériser les P.E.L. Cette approche "par âge" n'est pas à exclure mais ne doit pas être exclusive.

Enfin les différents groupes de travail permettent à chacun de s'exprimer quelque soit "l'importance" de la structure représentée.

Au niveau communautaire, la communauté disposait jusqu'en 2008, comme référent politique d'un élu en charge du Projet Educatif Local et utilisait comme instance de suivi une commission jeunesse et sports mal adaptée à la spécificité du P.E.L. La nouvelle mandature communautaire s'est dotée de deux instances nouvelles. Un "groupe de pilotage Projet Educatif Local" composé d'un représentant de chacune des communes membres est chargé du suivi politique du P.E.L. Une commission communautaire plus restreinte examine les demandes de subventions et fait des propositions quant à leur répartition.

### **Des instances de concertation à faire évoluer**

Constitué de manière rapide, sans définition précise des modalités de fonctionnement, le Groupe de Pilotage Local ne remplit pas aujourd'hui pleinement sa mission principale de "pilotage".

En ce qui concerne le contenu, la présentation directe en Groupe de Pilotage Local des évaluations d'actions est fastidieuse pour les membres sans pour cela laisser beaucoup de temps pour parler du fond.

Au niveau des acteurs, deux difficultés de positionnement ont été mises en avant par les représentants d'associations. Le premier point concerne la difficulté à se positionner sur des sujets qui les concernent très directement en étant à la fois "juge et partie". Plus généralement, ils expriment une réelle difficulté à se placer comme représentants de la diversité des avis du monde associatif. Malgré ces difficultés et les changements intervenus au sein des associations, les représentants associatifs ont participé de manière satisfaisante. La présence des principales institutions (C.A.F, Inspection Académique, D.D.J.S. et Conseil Général) a été proche de 100 %. Au niveau des élus communautaires la présence a été irrégulière selon les personnes et plutôt faible

en fin de mandature précédente. L'absence de Groupe de Pilotage en 2008 ne permet pas d'évaluer la participation des nouveaux élus avec un recul suffisant.

La taille du territoire ne facilite pas la relation directe du Groupe de Pilotage Local et du coordonnateur P.E.L. avec le public (enfants, jeunes et familles). A noter cependant que les partenaires impliqués dans les différents groupes de travail sont eux, des représentants de la société civile. Comme le précisait un membre du Groupe de Pilotage Local "le milieu associatif c'est aussi des familles... être responsable d'association, n'empêche pas d'être parent". Il faut cependant être toujours très vigilant quant à cette "représentativité indirecte". Tout d'abord, aucune procuration véritable n'existe hormis celle de représenter une structure (association, commune...). Enfin, dans le fonctionnement actuel, les personnes présentes ne peuvent pas être considérées comme représentatives au sens propre du terme. Au mieux, l'on peut dire qu'elles apportent une partie de l'image du territoire.

La concertation avec les enfants et les jeunes demeure marginale dans les actions. Il n'existe pas d'outil de concertation avec ces publics au niveau global du P.E.L.

## **Ce qui a changé**

- ▶ Le renouvellement des élus municipaux et communautaires,
- ▶ La création de deux instances communautaires spécifiques (le comité de Pilotage Local P.E.L. et la Commission, Enfance, Jeunesse et Familles)

## **Et demain...**

- ▶ maintenir la dynamique sur les groupes existants,
- ▶ développer (ou re-développer) de nouveaux groupes de concertation de consultation et de réflexion,
- ▶ ouvrir la concertation aux enfants, aux jeunes et aux familles.

## **Une démarche**

### **La démarche de projet outil du développement local**

La démarche du Projet Educatif Local, comme son intitulé le laisse entendre, implique l'utilisation de la démarche dite de projet. Cette approche va du diagnostic vers la réalisation en passant par la définition d'objectifs, la mobilisation de moyens sans oublier l'évaluation. La coordination est une composante centrale de la démarche qui s'appuie sur un certain nombre d'instances (de consultation, de réflexion et de décision) et aussi sur un élu et un chargé de mission en charge de l'accompagnement de la démarche.

La mise en œuvre des P.E.L. nécessite une coordination et une centralisation de l'information qui ne sont possible qu'avec la présence d'un interlocuteur unique chargé du suivi du projet. Par cela, la création du poste de chargé de mission a été déterminante dans la mise en œuvre du P.E.L. Chacun reconnaît aujourd'hui que sans ce poste, le P.E.L. n'aurait pas pu se développer sous la forme actuelle.

Le Projet Educatif Local a souhaité soutenir de manière particulière les actions qui comportaient de manière claire une orientation en terme de développement local. A noter que beaucoup d'actions à caractère culturel respectent et génèrent ce principe. Par exemple, les actions du Centre d'Animation Cantonal comme les Scènes d'Eté encouragent cette implication de la population locale dans le projet et l'implication de l'action dans la vie locale. Le festival du jeu et la fête de l'enfance coordonnés respectivement par l'association Aunis 2i et le Centre d'Animation Cantonal se construisent chaque année sur cette base. Le partenariat construit autour de ces projets peut d'ailleurs être perçu comme au moins aussi important que les actions elles-mêmes.

Sous un autre angle d'intervention, les compagnies de théâtre appuient nombre de leurs créations sur les réalités locales (histoire locale, spécificité du milieu rural...).

### **Diagnostiques, objectifs et évaluations ; un triptyque à affiner**

La démarche de projet est par nature créatrice et fait émerger des besoins sur des champs d'actions qui peuvent dépasser le cadre de l'action enfance, jeunesse et famille. Ainsi, la mission du Coordonnateur n'a cessé d'évoluer vers des projets périphériques qui ont fini par "phagocyter la mission de base". Cette évolution est arrivée progressivement mais l'année 2008 a été particulièrement concernée par cette baisse de disponibilité. Il n'y a pas eu d'incidence significative sur les actions qui ont perduré et se sont pour certaines développées. Par contre, les instances de concertations ont été peu actives (Groupe de Pilotage Local, groupe des Centres de Loisirs...). Un soutien partiel de l'informatrice jeunesse a été décidé sur une intensification de sa mission d'animation et notamment sur le groupe des acteurs jeunesse. Sur la partie enfance, la Communauté de Communes a suppléé à partir de janvier 2009 en réaffectant une salariée pour accompagner le coordinateur sur 28 heures hebdomadaires.

Concernant les porteurs d'actions, si le partenariat, la mutualisation et la concertation sont au cœur de nombreuses initiatives, la démarche de projet n'est que rarement appliquée dans son intégralité.

En matière de motivation pour la mise place des actions, les acteurs s'appuient sur une envie, une impression mais les besoins sont rarement vérifiés faute de véritable diagnostic. A noter toutefois, que les échanges initiés dans le cadre du P.E.L. ont permis de se constituer une image plus objective de la globalité des enjeux et des besoins.

L'établissement des objectifs sous une déclinaison opérationnelle n'est pas une habitude répandue.

Enfin, l'évaluation demandée annuellement aux porteurs de projets vis-à-vis des actions inscrites au P.E.L. est généralement perçue comme une contrainte importante pour les structures. D'une part, l'évaluation n'est pas un réflexe dans le cadre des projets. La majorité des porteurs de projets ont l'impression de perdre leur temps au détriment de l'action. Faute d'indicateurs suffisamment précis, les éléments de bilans transmis apportent peu d'informations utilisables pour faire progresser les actions.

Au final, les structures transmettent généralement une évaluation quantitative mais rarement d'éléments qualitatifs exploitables pour faire avancer les projets. Il est par exemple extrêmement

difficile d'avoir une vision objective sur le fonctionnement démocratique ou sur la participation des familles au projet.

L'évaluation est perçue comme une contrainte et non comme un outil au service du projet.

## **Ce qui a changé**

- ▶ La constitution empirique d'une image de territoire<sup>1</sup> par la mise en réseaux des partenaires locaux.

## **Et demain...**

- ▶ réaliser un véritable diagnostic social territorial (voir avec l'Analyse de des Besoins Sociaux / obligation légale du futur C.I.A.S.),
- ▶ continuer l'accompagnement des porteurs de projets notamment en accompagnant la formation des bénévoles,
- ▶ faire vivre les commissions communautaires en charge du suivi du P.E.L.

## **Des partenariats**

### **D'une certaine habitude du partenariat à l'affirmation d'un travail de réseau**

Des partenariats préexistaient à la mise en place du Projet Educatif Local.

La période 2003 - 2006 a permis de formaliser de nouvelles mutualisations et cette démarche multi-partenaire s'est fortement accrue depuis trois ans. Si les groupes de travail du P.E.L. ont indéniablement contribué à ce résultat, cette ouverture des structures est devenue naturelle pour de nombreux acteurs du territoire y compris sur des actions hors P.E.L. En cela les travaux engagés dans le cadre du P.E.L. participent à l'animation de la vie sociale du territoire. Nous pouvons en terme d'exemple relever le travail engagé entre les structures petite enfance et enfance (séjours communs, carnaval...) et dans la cadre du groupe des acteurs jeunesse (actions santé...). A noter également les actions fortes en terme de construction collective que sont la fête de l'enfance et le festival du jeu qui ont continué de progresser dans la diversité des implications.

Un véritable travail de partenariat s'est construit ces dernières années qui pour certains aspects constituent aujourd'hui un véritable réseau.

### **Une mutualisation des moyens qui ne fait que commencer**

Malgré une implication forte des acteurs locaux, certains sont encore insuffisamment intégrés au dispositif. Une plus grande diversité de regards pourrait être obtenue en élargissant le panel des acteurs du P.E.L. On note dans ce domaine deux principaux types de partenaires importants peu présents dans les groupes de travail au regard de leur action en matière d'éducation ; les établissements scolaires et les associations à dominante sportive. De plus la faiblesse de leur participation semble paradoxale dans la mesure où le territoire est très bien pourvu dans ces deux

---

<sup>1</sup> A défaut d'un véritable diagnostic territorial.

domaines. A noter toutefois qu'au niveau sportif, l'Office Municipal de Sports a intégré le groupe des acteurs jeunesse et participé à plusieurs actions partenariales. La cité scolaire (collège et lycée) présente depuis assez longtemps dans le groupe a récemment accru son investissement avec la participation de plusieurs nouveaux acteurs (infirmiers, conseillers d'éducatifs, animatrices culturelles...). Aujourd'hui, le manque de représentation ne concerne plus que les établissements élémentaires.

Dans un même ordre d'idée mais du côté de l'action de terrain, certaines structures et acteurs locaux du domaine de l'enfance et de la jeunesse s'investissent très modérément dans un partenariat élargi. De nombreux partenaires locaux impliqués dans le P.E.L. regrettent que l'Espace Culturel le Palace (cinéma, spectacle vivant et espace multimédia), l'Ecole Intercommunale de Musique et les animateurs et éducateurs sportifs (Ville de Surgères et Communauté de Communes) ne soient pas plus présents dans la démarche territoriale P.E.L.

Faire ensemble, permet à la fois la mise en avant des compétences et de trouver ensemble des idées plus variées. C'est aussi la possibilité de faire plus avec ce que l'on possède collectivement. La mise en place d'un fond de matériel collectif itinérant a été une application concrète de ce principe, mais les possibilités de développement dans ce domaine restent très étendues. Faire ensemble apporte une richesse indéniable aux projets mais demande à chacun de faire un bout de chemin vers l'autre.

## **Ce qui a changé**

- ▶ La mise en réseau (acteurs petite enfance, acteurs Accueils de Loisirs, acteurs jeunesse)
- ▶ Implication de nouveaux acteurs (Office Municipal des Sports, Cité Scolaire...)

## **Et demain...**

- ▶ Continuer la mobilisation de nouveaux acteurs (associations sportives, espace culturel multimédias, bibliothèques...),
- ▶ Maintenir les outils de mutualisations existants (soutien financiers aux projets communs, matériel itinérant commun),
- ▶ Reprendre les réflexions sur de nouveaux outils de mutualisation (Système d'Echange Local inter structures, groupement employeurs...).

## **Des porteurs de projets**

### **Un dynamisme associatif qui perdure**

Le dynamisme associatif s'est maintenu avec une participation réelle de nombreux acteurs associatifs dans les différents groupes de travail. L'essentiel des projets en direction de l'enfance et la jeunesse sont portés par des associations. La tendance à la municipalisation<sup>1</sup> qui se fait sentir sur d'autres territoires du département notamment pour les Centres de Loisirs ne se retrouve pas localement.

---

<sup>1</sup> Enquête Centres de Loisirs / CAF 17 / 2005

La création du Relais Assistantes Maternelles est une illustration significative de cette approche. De nombreuses rencontres ont été réalisées entre octobre 2006 et juin 2007 dans le cadre du Projet Educatif Local rassemblant assistantes maternelles, parents, partenaires locaux et institutionnels autour de l'opportunité de la mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles. Une nouvelle association a été créée pour gérer ce nouveau projet et l'association Baby Surgères a été dissoute. Un bureau équipé a été mis à disposition de l'association par la collectivité. Le recrutement d'une animatrice du relais a été réalisé en juillet 2007 et les animations, réunions d'informations et rendez-vous sont aujourd'hui effectifs en itinérance sur les communes du territoire.

Pour de nombreuses structures, les instances du P.E.L. permettent de mettre en valeur le travail de chacun. Les aspects les plus remarquables concernent sans doute la reconnaissance croisée qui s'est développée entre les associations sportives et les associations culturelles.

Le P.EL. a également permis une meilleure connaissance de la réalité de fonctionnement de certaines structures par les élus locaux.

### **Une fragilité certaine des porteurs de projets**

Plusieurs associations ont eu des difficultés sur des aspects de vie associative (renouvellement d'administrateurs, mobilisation des adhérents...). Toutefois, à l'exception du Centre de Loisirs de Vandré qui n'a pas réussi à reconstituer une équipe d'administrateurs en 2009, les autres se sont maintenus, parfois au prix d'un renouvellement complet des équipes.

Le suivi administratif des projets est aussi une difficulté forte pour les petites associations. Ce point concerne en tout premier lieu, la fonction employeur (salaires et formalités afférentes).

Les relations bénévoles / salariés sont parfois marquées par des difficultés conséquentes dont les origines sont multiples mais qui ont toutes comme points communs, une communication interne insuffisante et surtout une absence de formulation précise du projet associatif et des missions de chacun dans ce projet. Les limites des missions entre administrateurs bénévoles et équipes d'animations salariées ne sont presque jamais définies. Il en résulte une confusion fréquente entre les différents positionnements (bénévoles / salariés), (amateurs<sup>1</sup> / professionnels), (administrateurs / directeurs ou coordinateurs). Il n'y a pas de spécificité locale sur ce sujet qui concerne de nombreuses associations sur le territoire français. La loi d'association 1901, que nous envient de nombreux pays, notamment par sa clarté de rédaction, n'avait pas prévu d'être le support d'emploi. Un accompagnement spécifique a été nécessaire sur une association avec un intervenant extérieur (Gérard Prieur - Jeunesse et Sports - MAIA), afin d'apaiser les tensions et de repartir sur des bases saines.

Dernier aspect, de nombreuses associations du territoire ne disposent pas de réserve de trésorerie ce qui les placent dans des situations financières très délicates. Si la jeunesse de certaines associations était, il y a quelques années, à l'origine de cette faiblesse de trésorerie, la fin des principaux contrats aidés a eu une incidence forte sur la diminution des produits.

---

<sup>1</sup> Au sens premier du terme ; "celui qui aime".

A noter, d'autre part que le changement ou l'application complète de convention collective a entraîné une augmentation des masses salariales importantes (Centre Social et Culturel / multi accueil).

## **Ce qui a changé**

- ▶ Création du Relais Assistantes Maternelles (Grains de Soleil), du Lieu d'Accueil Enfants Parents (La Ritournelle), d'une association de médiation familiale (Le Passage).

## **Et demain...**

- ▶ Affirmer le soutien aux porteurs de projets (formation, soutien financier structurel, accompagnement technique...).

## **Une offre de loisirs**

### **Une offre de loisirs conséquente**

Si le monde associatif est un acteur incontournable du territoire, d'autres partenaires proposent en complémentarité des activités de loisirs aux enfants et aux jeunes. La Communauté de Communes gère une Ecole de Musique à vocation Intercommunale. Les communes membres de la Communauté gèrent différents services et infrastructures (bibliothèques, piscines, Centres de Loisirs et accueils périscolaires, gymnase, salles polyvalentes, terrains de Sports...). Ainsi, on constate que l'offre de loisirs est importante et variée que ce soit dans les domaines sportif ou socioculturel.

### **Une offre hétérocyclique qui ne présente pas une image claire**

Les tarifs sont parfois très différents pour des activités comparables. Les tarifs ne prennent que rarement en compte les différences de moyens financiers des familles, du nombre d'enfants dans l'activité.

En ce qui concerne les périodes (journées, horaires) la concertation est également pratiquement inexistante.

Deux types de conséquences négatives sont observables, une lisibilité difficile pour les familles et une certaine "concurrence" entre structures.

## **Ce qui a changé**

- ▶ Apparition de nouvelles actions, nouveaux projets, nouvelles structures (R.A.M, Lieu d'accueil Enfants Parents, association Nourse,

## **Et demain...**

- ▶ réaliser un diagnostic des véritables besoins suivant les âges, les périodes, le type d'accueil...
- ▶ mettre en place des outils pour une meilleure concertation entre structures du même type (accueil des loisirs, moyens de garde petite enfance, associations sportives, associations culturelles) mais également entre des types d'accueils différents accueillant un même public,
- ▶ réaliser un diagnostic sur les besoins d'accueil en horaires atypiques (tôt, tard, week-end, baby-sitting...).

## **Des moyens de garde**

### **Une diversité de proposition réelle**

Les moyens de garde éducative font partie intégrante des offres de loisirs, ils apportent toutefois une réponse complémentaire qui les positionne en plus comme un service au public particulier. Les accueils petite enfance sont couverts par un multi accueil, par des assistantes maternelles et quelques Accueils de Loisirs habilités par la Protection Maternelle Infantile.

L'accueil des enfants de plus de 5 ans est essentiellement constitué par des Accueils de Loisirs<sup>1</sup> qui pour le territoire présentent une forte diversité de proposition organisationnelle et pédagogique. Le nombre d'heures enfants est stable depuis 2003 (80 000) avec un passage à vide en 2006 (77 230).

La fréquentation des accueils périscolaires est en augmentation significative notamment depuis un an et demi.

Sur un autre angle, la Communauté de Communes a souhaité soutenir la formation afin de favoriser l'approche préconisée dans la charte de qualité départementale des Centres de Loisirs.

### **Un service au public inéquitable**

Au niveau de l'accueil petite enfance, nous ne disposons pas d'élément diagnostic véritable. Le multi accueil est complet mais en contrepartie, certaines assistantes maternelles sont en recherche pour augmenter leurs temps d'accueils. Ainsi, la réponse globale au besoin d'accueil semble bien couverte tout en précisant que certaines familles souhaitant un accueil collectif se retournent par défaut sur la garde par une assistante maternelle.

Pour les Accueils de Loisirs, la situation a évolué sur le territoire avec la disparition des accueils de Vouhé - Puyravault (antenne de Familles Rurales Surgères en 2005 et 2006), de l'accueil de Vandré en 2009. Marsais présent sur le périscolaire, s'est essayé sur l'accueil durant les périodes de vacances avec un résultat insatisfaisant au regard de la fréquentation.

---

<sup>1</sup> Les accueils non déclarés ne sont pas pris en compte dans le P.E.L. Les communes de Marsais et St Saturnin, des associations à St Georges, Surgères (2 structures), Saint germain de Marencennes, Vandré proposent des accueils habilités auxquels s'ajoute un mouvement de scoutisme.

Financièrement les situations sont également variables mais généralement très tendues. Les structures qui fonctionnent à l'année enregistrent des fluctuations d'effectifs difficilement compatibles avec une organisation d'équipe permanente.

A l'initiative de familles plusieurs communes se sont positionnées pour ouvrir de nouveaux accueils (Saint Mard, Vouhé...). Au regard des difficultés actuelles dans le domaine, la création de nouvelles structures ne semble pas être une approche pertinente. Un essai de mutualisation des moyens devrait être expérimenté par les deux accueils municipaux.

La qualité pédagogique de l'accueil est également très variable notamment du fait de la part importante de l'accueil non déclaré ("garderies").

Malgré le nombre sessions de formations soutenues et le niveau du soutien (2/3 du coût pour les B.A.F.A, 90% pour les B.A.F.D.), la stabilisation des équipes n'est pas pleinement réalisée notamment dans les structures à fonctionnement saisonnier.

Il est aujourd'hui universellement reconnu que les temps libres<sup>1</sup> participent activement à l'éducation des enfants et des jeunes et que la suractivité imposée à certains a parfois des effets négatifs à terme.

A l'opposé, un certain nombre de partenaires (Assistantes Maternelles, travailleurs sociaux...) s'inquiètent d'un nombre croissant d'enfants qui restent seuls à la maison ou de "grands" qui gardent les plus petits. Cette situation n'a pas fait l'objet d'une véritable évaluation mais la redondance des inquiétudes exprimées à diverses reprises impose un regard vigilant sur le phénomène. On enregistre en parallèle une diminution importante du nombre d'heures enfants dans les Accueils de Loisirs (mercredis et petites vacances notamment) depuis plus d'un an.

Même si parmi ces situations, quelques cas de négligences éducatives ont sans doute été repérés par les travailleurs sociaux, cette situation semble s'être imposée à certaines familles. Malgré des tarifs d'accueils qui peuvent paraître faibles (Centres de loisirs et diverses activités de loisirs), la participation demandée reste un frein pour certains. Autres éléments pouvant apporter une explication partielle du phénomène, un enfant qui participe à une activité en cours de journée (club sportif, activité culturelle...) n'a pas la possibilité d'intégrer avant ou après la période, un accueil à la journée (Centre de Loisirs...). L'accueil à la maison reste dans ce cas, la seule alternative possible.

Pour continuer sur les Accueils de Loisirs, la disparité de fonctionnement entre chaque structure se présente plus comme un point négatif que comme une richesse de propositions. La fragilité financière limite les initiatives pédagogiques mais à moyens constants, chacune des structures privilégie des axes foncièrement différents (concertation, animation, administratif, actions mutualisées...).

D'une manière globale, les difficultés financières dans les structures associatives se répercutent sur le niveau des salaires des équipes permanentes.

---

<sup>1</sup> Il faut bien entendre le terme dans son acception première, c'est-à-dire dans le sens du droit et de la possibilité de "ne rien faire" (penser, discuter...) et non pas dans le sens qui a été induit par l'ancien "ministère du temps libre" qui signifiait plutôt l'organisation du loisir.

## **Ce qui a changé**

- ▶ Apparition et disparition de l'accueil de Vouhé,
- ▶ Création de l'accueil de Marsais,
- ▶ Disparition (probablement temporaire) de l'accueil de Vandré,
- ▶ Baisse sensible de la fréquentation les mercredis dans les Accueils de Loisirs.

## **Et demain...**

- ▶ Vu la difficulté de fonctionnement constatée dans les structures, les rapprochements voir la fusion de structures ne sont plus des sujets tabous. Dans le même esprit, la réponse à des demandes d'ouvertures d'accueils s'oriente plus vers la création d'antennes aux accueils existants plutôt que vers la création de nouvelles structures,
- ▶ Un soutien financier structurel est à l'étude au niveau de la Communauté de Communes pour les accueils de Loisirs. Il a été réfléchi en concertation avec les structures et devrait s'appuyer sur un système prenant en compte la fréquentation et la masse salariale des accueils,
- ▶ Il conviendra dans les années à venir de rechercher une harmonisation des tarifs pour les Accueils de Loisirs.

## **La famille**

### **Un axe abordé spécifiquement ces trois dernières années**

Les actions spécifiquement dédiées à l'accompagnement de la parentalité ne sont pas des moyens de garde et s'ils peuvent pour certains constituer des services ludiques, leur objet premier n'est pas le loisir.

L'organisation de conférences / débats sur l'éducation et la fonction parentale s'est inscrit dans une démarche concertée entre travailleurs sociaux, Centre Social et Culturel, associations locales et familles. Cette action déjà présente lors de la première phase de P.E.L. draine un public nombreux et intéressé. Cette initiative a en outre été le support réflexif pour la création de la Ritournelle dont l'objet central est le Lieu d'Accueil Enfants Parents qui a ouvert ses portes en 2008. A noter que l'animation de l'espace P.M.I. par l'Agent de Développement C.A.F, la puéricultrice PMI, la technicienne de l'intervention sociale et familiale (A.D.M.R.) en parallèle de l'accueil P.M.I. a intégré l'accueil global de parentalité autour du projet "Ritournelle".

Dans un axe complémentaire, "lorsque la famille va mal", il faut relever la création de l'association de médiation familiale (Le Passage) qui couvre le territoire du Pays d'Aunis.

Enfin, même si sa mission dépasse la parentalité, la création du Relais Parents Assistantes Maternelles participe à ce groupe d'actions en faveur des familles.

## **Un manque de lisibilité pour les familles et les élus**

L'ensemble de ces actions offre au territoire et notamment aux familles une gamme de services nouveaux. L'apport de ces outils demeure encore assez mal connu des habitants du territoire et notamment des familles. Ces actions sont également floues pour beaucoup d'acteurs locaux dont font partie les élus communautaires et municipaux.

Hormis ce nécessaire effort de communication sur l'existant, un certain nombre de services restent absents du territoire comme par exemple des permanences du Planning Familial.

Il a été également relevé lors des rencontres d'évaluation, que les différentes activités et actions du territoire n'ont pas intégré la possibilité d'accueil des enfants et des jeunes handicapés dans leur projet.

## **Ce qui a changé**

- ▶ création de la Ritournelle (Lieu d'Accueil Enfants Parents),
- ▶ création du Relais Parents Assistantes Maternelles,
- ▶ développement des débats à destination des familles,
- ▶ création d'une association de médiation familiale (Le Passage).

## **Et demain...**

- ▶ communiquer sur l'intégralité de ces actions et services.

## **La jeunesse**

### **Une gamme de propositions large portée par de nombreux acteurs**

De nombreux projets existent sur le territoire en direction des jeunes. L'offre culturelle et sportive notamment dépasse très largement le niveau de propositions de territoires ruraux équivalents.

Suivant une approche plus généraliste, le Centre d'Animation Cantonal, le Bureau Information Jeunesse, l'espace culturel multimédia et les établissements scolaires développent nombre d'actions en direction de ces publics.

Le groupe des acteurs jeunesse créé fin 2005 au sein du P.E.L. a pris une ampleur inespérée au regard des premières rencontres très modestes en participants. Il est apparu comme essentiel que chacun puisse mettre en œuvre "sa" politique jeunesse dans le respect de celles des autres. Il s'agissait donc de "mieux se connaître... pour mieux travailler ensemble". D'autre part, l'isolement de la plupart des acteurs dans une mission parfois très spécialisée n'était pas une situation facilitant l'approche globale nécessaire à la mise en œuvre d'une politique jeunesse pertinente. Aujourd'hui la quasi-totalité des structures en contact direct avec les jeunes participent aux réunions et les projets communs ont pris le pas sur les démarches isolées. La participation la plus significative concerne la cité scolaire. Cette mise en réseau a pu se développer malgré et grâce à la diversité des acteurs. Ce groupe a notamment produit plusieurs actions de promotion de la

santé, construites sur les bases des acquisitions d'une formation action commune organisée sur le territoire.

## **La citoyenneté des jeunes partiellement prise en compte**

Malgré ces avancées indéniables, les offres véritablement généralistes pour les jeunes sont assez limitées notamment sur des périodes adaptées (soirées, week-end). Le même constat a été fait en matière d'offres de prévention et de promotion de la santé malgré une multiplication nette des actions notamment pour les publics scolarisés.

L'évaluation réalisée a mis en avant la disparition de l'action "Bouger la Place" dont l'objet central était de placer le jeune au cœur de la mise en œuvre d'un projet de vie sociale.

L'expression d'une absence de lieu de rencontre, d'espace identifié "jeunes" est régulièrement évoquée par la plupart des acteurs jeunesse et par certains jeunes. Les élus communautaires n'ont pas rejeté cette hypothèse mais ceux-ci n'ont pas souhaité engager la collectivité dans ce projet au regard du nombre d'actions développées actuellement au sein de la Communauté de Communes.

Malgré l'intérêt relevé par la globalité des partenaires du groupe de travail des acteurs jeunesse, le changement très fréquent des personnes physiques participant ne favorise pas l'avancée des projets.

Enfin, l'on relève de nombreuses problématiques transversales également présentes pour les autres publics comme le manque d'un diagnostic véritable sur la jeunesse, les difficultés de mobilité (intra communautaire mais également vers la Rochelle et Rochefort / structures de soins...).

## **Ce qui a changé**

- ▶ la disparition de "Bouger la place" et des "scènes d'hiver" (notamment en tant qu'organisation collective),
- ▶ La montée en puissance du groupe des acteurs jeunesse,
- ▶ Le développement des partenariats et des actions mutualisées dans le domaine,

## **Et demain...**

- ▶ Prendre la mesure des besoins en matière de jeunesse par une concertation directe avec les jeunes (Conseil communautaire jeunesse, diagnostic spécifique...),
- ▶ Reprendre la réflexion mise en sommeil sur la création d'un espace jeunesse au regard des points précédemment évoqués (diagnostic jeunesse et concertation avec les jeunes),
- ▶ Travailler ensemble (acteurs jeunesse, élus du territoire et jeunes) à la définition d'une politique jeunesse sur le long terme.

## La mobilité

### **Un minibus, des fourgons et des scooters au service de la mobilité**

Complément des soutiens financiers, le prêt de véhicules communautaires, est un soutien en nature qui apporte une plus value très apprécié des porteurs de projets. Ce service fait l'unanimité parmi les utilisateurs en terme d'intérêt. Le minibus est utilisé conjointement par les C.C.A.S., les communes, les associations et les établissements scolaires du territoire. Malgré une priorité théorique accordée aux C.C.A.S, l'utilisation principale est dans la pratique, le transport d'enfants et de jeunes (8 utilisateurs sur 10). Le fourgon est moins utilisé mais le service est très apprécié pour les manifestations (festival du jeu, fête de l'enfance, scènes d'été...). Il est également utilisé de manière plus marginale pour des transports de matériels en début et fin de séjours d'été par les Centres de Loisirs.

Concernant la mobilité des services et des actions, l'itinérance du Relais Assistantes Maternelles, est une réponse partielle aux difficultés rencontrées par les Assistantes Maternelles dans ce domaine (absence de véhicules, impossibilité technique de transporter plus de deux enfants dans de nombreux véhicules, absence d'autorisation parentale...).

En matière de jeunesse, la mobilité de services a été expérimentée par le Centre d'Animation Cantonal (Roulez Jeunesse) et par le Bureau d'Information Jeunesse (permanences décentralisées), avec des bilans mitigés. A noter que cette décentralisation a été réussie dans les établissements scolaires (Cité Scolaire, E.N.I.L.I.A, Maison Familiale Rurale).

### **Des services très insuffisants au regard de l'importance des besoins**

Les problématiques liées aux déplacements sont habituelles en milieu rural. Une étude sur la mobilité réalisée par le Pays d'Aunis en 2002 a mis en évidence des difficultés remarquables au niveau du territoire couvert par la Communauté de Communes de Surgères. Les avancées enregistrées n'apportent qu'une réponse partielle aux difficultés locales de mobilité.

De plus la mobilité est un sujet transversal qui dépasse le niveau de travail du Projet Educatif local. Il concerne tout à la fois les différentes tranches d'âges (de l'enfance aux personnes âgées), les individus et les groupes (associations, écoles...), les personnes qui exercent une activité professionnelle et ceux qui n'en ont pas. La mobilité est nécessaire pour l'accès aux services (commerces et divers services de proximité), à la santé (médecins...), à l'emploi et à la formation, aux loisirs. Certains services n'étant pas présents localement, les difficultés de déplacements existent vers des destinations plus éloignées (La Rochelle, Rochefort...). Ainsi, le niveau de la Communauté de Communes n'est pas totalement pertinent pour l'analyse de l'ensemble des difficultés de mobilité.

### **Ce qui a changé**

- ▶ Peu de changements mesurables dans ce domaine ces trois dernières années hormis dans le sens du déplacement des actions vers les publics avec par exemple la concrétisation d'actions jeunesse dans les établissements scolaires et la création du Relais Assistantes maternelles itinérant.

## **Et demain...**

- ▶ Rechercher des réponses locales en complément des compétences Département, Région et Etat,
- ▶ Susciter la mobilisation des niveaux territoriaux supra communautaires et participer aux groupes de travail sur ces thématiques,
- ▶ Continuer le système de mise à disposition de véhicules avec si possible un second minibus.

## **Un accompagnement administratif et financier**

### **Un accompagnement au service des projets**

Des moyens importants ont été mis en œuvre dans le cadre du Projet Educatif Local par la Communauté de Communes. Les subventions de la collectivité destinées aux projets inscrits au P.E.L. ont évolué de 63 367 euros en 2003 à 197 524 euros en 2008.

Si l'engagement financier est annuel pour la collectivité, la présence des actions dans le P.E.L. sécurise les porteurs de projets dans une démarche pluri- annuelle. Certains soutiens comme ceux des Centres de Loisirs sont d'ailleurs régis par des délibérations spécifiques et ne sont donc pas remis en cause annuellement.

La Caisse d'Allocations Familiales demeure l'acteur institutionnel clé dans les domaines de l'enfance et de la famille en insufflant des sommes conséquentes sur les territoires (Contractualisation dans les P.E.L, subventions sur projets aux structures, prestations de services et subventions d'équipements).

Pour certains, le suivi administratif imposé par les subventions et les dossiers qui les accompagnent a été dans un premier temps perçu comme une charge. Par nécessité, les dossiers doivent répondre au binôme incontournable formé par le contrôle de l'usage des fonds publics (C.D.C, C.A.F et Etat) et par la légalité des subventions (contrôle de légalité de l'Etat). Nous avons souhaité que ces impératifs administratifs soient utilisables simultanément pour les structures en interne au quotidien. Les documents comptables demandés sont ceux du plan comptable général. Nous n'imposons pas de comptabilité en "charges / produits" d'une gestion plus complexe et sans grand intérêt pour les petites structures.

Afin de simplifier les démarches administratives des porteurs de projets nous nous sommes inspiré du dossier type de demande de subvention, mis en place par l'Etat et préconisé par la circulaire du gouvernement parue au Journal Officiel du 27 décembre 2002. La capacité d'accompagnement de ce document a été très significative par plusieurs éléments constitutifs du dossier. On peut bien sûr relever le budget prévisionnel mentionné plus avant qui a permis à certaines structures de mieux cerner leur activité. Sur un aspect plus administratif nous demandons aux associations de justifier la composition des équipes dirigeantes. Plusieurs d'entre elles se sont ainsi rendues compte que les démarches n'avaient pas été effectuées et que de ce fait les "nouveaux responsables" n'avaient pas été déclarés. Les conventions de formations mises en

place entre les stagiaires (B.A.F.A. et B.A.F.D) et les structures accueillant ces stagiaires ont également permis de régulariser des situations administratives inadaptées.

Le P.E.L. de la Communauté de Communes de Surgères a officiellement créé peu d'emplois nouveaux (à part celui du coordonnateur, de son assistante et celui du Relais Assistantes Maternelles). Il a par contre contribué au maintien et la consolidation de nombreux emplois. Les subventions P.E.L. ont avant tout été conçues pour soutenir des projets. Pour un grand nombre d'actions l'accompagnement financier a permis la professionnalisation de certaines missions au point que le retrait de ces soutiens entraînerait irrémédiablement la fin de certaines actions et des licenciements. Il est assez difficile de mesurer de manière rigoureuse l'impact réel mais les points suivants permettent d'avoir une idée de l'importance du phénomène. Sur la quarantaine de projets soutenus dans le cadre du P.E.L, plus de la moitié ont accompagné au moins partiellement des emplois. Au moins une quinzaine de projets ont permis le maintien d'un ou plusieurs emplois. Ces dernières actions sont d'ailleurs aujourd'hui clairement identifiées dans ce sens. On notera dans cette catégorie de soutien l'accompagnement du multi accueil parental "Aux P'tits Câlins", la coordination du secteur enfance famille et du secteur jeunesse du Centre d'Animation Cantonal et la coordination des Centre de Loisirs, la programmation enfance jeunesse de l'espace culturel multimédia... Au final plus de 20 d'emplois seraient liés de manière directe à ces accompagnements. L'évaluation précise est en définitive assez difficile, notamment sur les soutiens partiels. Nous savons qu'à l'échelle nationale 7% de l'emploi provient du monde associatif et que les aides publiques sont associées pour une grande majorité à ces associations créatrices d'emplois.

## **Les territoires ballottés entre les désengagements financiers et les réorientations budgétaires**

La contractualisation est un élément important du soutien financier des territoires. Hors, le temps important qu'impose cette gestion, n'est pas utilisé de manière constructive pour le territoire. De plus, les incohérences déclaratives entre la structure, la C.d.C. et les communes ont parfois des conséquences quant au suivi administratif des structures locales qui bénéficient de prestations de services de la C.A.F. et dont les versements peuvent parfois être retardés.

Le coordonnateur est généralement interpellé par les structures et/ou par la CAF lorsque des difficultés surviennent afin que les documents puissent être refaits correctement. A cette perte de temps assez considérable pour le coordonnateur PEL et pour le technicien conseil de la CAF s'ajoute une perte de temps (voir de finances) pour les porteurs de projets, les communes, la C.d.C.

Sur le passage au Contrat Enfance Jeunesse, en remplacement des Contrats Enfance et Temps Libres, la Loi Organique relative aux Lois de Finances a déconnecté les moyens financiers de l'aspect qualitatif. Sur le plan administratif, nous avons à l'occasion de la mise en place des précédents contrats produit des documents qui convenaient aux attentes de partenaires aussi différents que les élus, la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime et ses différentes composantes (cadres, conseillers techniques, techniciens conseils, comptabilité), la sous-préfecture (contrôle de légalité), la trésorerie (conformité à la comptabilité publique), les membres du Groupe de Pilotage Local et les acteurs de terrains. Des circuits et des outils avaient

été créés et adaptés à notre situation territoriale. Les "outils" de suivi financier du Contrat Enfance Jeunesse sont totalement opaques. Il est impossible de savoir quel sera de manière prévisionnelle le financement pour une année donnée. Les seules certitudes concernent le niveau maximum de l'enveloppe et l'impossibilité d'inscrire de nouvelles actions en cours de contrat.

La C.d.C de Surgères a toujours souhaité séparer sa politique territoriale du cadre imposé par les contractualisations. Le P.E.L. n'étant pas calqué sur les contrats, nous n'avons pour l'instant pas trop ressenti les effets des recentrages de crédits.

En matière de dépenses locales, l'accompagnement à l'emploi pourrait être enregistré comme une avancée pour le territoire, si le phénomène ne s'inscrivait pas dans le désengagement d'autres partenaires financiers (Etat principalement via les emplois aidés). Les budgets disponibles n'étant pas extensibles à l'infini, le soutien à l'emploi pourrait à terme empêcher le soutien d'actions nouvelles éventuellement plus riches de sens.

## **Ce qui a changé**

- ▶ Le type de contrat passé avec la C.N.A.F. (d'un contrat d'objectif... à un contrat de gestion).

## **Et demain...**

- ▶ Affirmer les soutiens structurels générateurs d'emplois,
- ▶ hiérarchiser les soutiens financiers suivant des critères qualitatifs (importance du partenariat, mutualisation des moyens, implication des enfants, des jeunes et des familles dans le projet, importance de la vie associative, accessibilité aux publics à faibles ressources, qualité du diagnostic initial...).

## **La communication**

### **Des moyens d'informations multiples**

Trois aspects distincts concernent la communication au sein du Projet Educatif Local, la communication sur le PEL en lui-même, la communication entre les différents partenaires locaux et la communication des actions en directions des familles, des enfants et des jeunes. Sur ce dernier point de nombreuses informations existent sous des formes différentes et complémentaires (affiches, prospectus, sites Internet, lettres électroniques...). Elles sont principalement le fait des porteurs de projets.

D'une manière plus large, la Communauté de Communes emploie depuis janvier 2008, une chargée de communication ce qui a permis entre autre la création d'un site Internet sur l'ensemble des missions communautaires. Cet outil est également le relais d'un certain nombre d'actions du territoire dans les domaines de l'enfance, la jeunesse et la famille. Une lettre électronique du P.E.L. a été mise en œuvre de 2006 à 2008 et vient d'être rééditée après un an d'arrêt avec un contenu plus important.

## **Une communication insatisfaisante**

La communication est une démarche à part entière qui n'est pas perçue comme prioritaire dans les domaines du social et du socioculturel.

Malgré les outils mis en œuvre pour la communication en direction des familles, des enfants et des jeunes, il n'existe pas de support global synthétique qui permette à un jeune ou une famille d'appréhender l'offre locale (loisirs, services...).

En ce qui concerne la communication entre structures la situation est assez contrastée mais est globalement très insuffisante.

Enfin pour le P.E.L. en temps que tel, il demeure une certaine méconnaissance du fonctionnement y compris pour celles et ceux qui participent à certains travaux.

## **Ce qui a changé**

- ▶ Plaquette accueils de loisirs (2006 et 2009) éditée par la C.d.C.
- ▶ Site Internet C.d.C. et lettre électronique P.E.L.

## **Et demain...**

- ▶ Renforcer les outils de communication électronique dans le sens de l'interactivité (Site Internet C.d.C, lettre électronique...),
- ▶ Mettre en œuvre des supports papiers de communication globaux en direction des familles et des jeunes sur les propositions de services et de loisirs locaux.

## **Des locaux**

### **Une politique communautaire d'investissement au-delà des prévisions**

La Communauté de Communes de Surgères était en 2006, propriétaire de deux bâtiments (ateliers relais, locaux de l'office de tourisme). Depuis quelques années, la C.d.C. a en outre la gestion de locaux mis à disposition par la Ville de Surgères (local école de musique, multi accueil et FRASE, maison de l'emploi, espace culturel multimédia).

Une campagne de construction et d'achat de bâtiments est intervenue dans ces trois dernières années, avec des investissements qui concernent tous de près ou de loin, l'enfance, la jeunesse et la famille.

En matière de construction, l'élément le plus significatif concerne la construction de la maison de l'enfance en cours d'achèvement à Saint Georges du Bois. La construction d'un bâtiment pour l'association Aunis 2i est envisagée prochainement. Cette Association d'Insertion est par la spécificité de son activité un acteur important du P.E.L.

En terme de réhabilitation, l'achat des anciens locaux de la D.D.E. permettra l'accueil dans de meilleures conditions (qualité du bâti et surface) du Centre Social et Culturel et de Familles Rurales Surgères. De manière plus indirecte, les anciens locaux d'E.D.F. seront réhabilités avec une vocation sociale qui concernera assurément de nombreuses familles.

A noter également, dans cette même période, le réaménagement de l'espace Berlioz par la Ville de Surgères pour accueillir le Lieu d'Accueil Enfant Parents.

## **Une offre de locaux faible et inadaptée**

Malgré ce fort investissement communautaire, les difficultés liées aux locaux et à leur accessibilité sont récurrentes sur le territoire. De manière synthétique l'offre de locaux répond difficilement à la demande.

Pour Surgères les disponibilités sont particulièrement faibles (locaux sportifs nombreux mais très utilisés, salles polyvalentes très occupées, associations sans locaux spécifiques). Les conditions d'activités pour l'Accueil de Loisirs F.R.A.S.E. posent en plus un problème de stabilité dans la mesure où les enfants sont accueillis alternativement dans différentes écoles.

Dans les autres communes, les disponibilités sont meilleures pour les espaces polyvalents mais peu d'entre elles disposent de locaux adaptés à l'accueil d'enfants. Les Accueils de Loisirs se font souvent dans des locaux scolaires qui peuvent être prévus pour l'accueil de la petite enfance ou pour celui d'enfants d'âge primaire mais jamais pour les deux types de public.

L'accessibilité des publics handicapés notamment à mobilité réduite est très mal assurée dans les différents Etablissement Recevant du Public du territoire que ce soit au niveau des bâtiments et des voiries associées. Le même constat est transférable pour l'accessibilité des poussettes et équivalents.

## **Ce qui a changé**

- ▶ aménagement de la Ritournelle,
- ▶ construction de la Maison de l'Enfance,
- ▶ nouveau local pour le Centre d' Animation Cantonal, F.R.A.S.E... (en cours de réalisation).

## **Et demain...**

- ▶ création d'un espace ressource pour les associations (photocopieuse, espace documentation, salle de réunion, stockage de matériel commun...),
- ▶ engagement d'une réflexion avec la Ville de Surgères pour trouver une solution plus satisfaisante pour l'Accueil de Loisirs (F.R.A.S.E.),
- ▶ locaux Aunis 2i, C.I.A.S, épicerie sociale...

## Une politique territoriale

### **Une cohérence territoriale réaffirmée**

Les compétences liées au Projet Educatif Local ont été prises par la Communauté en 2003 dans des termes rédactionnels assez succincts. Une réécriture des statuts intervenue en 2005 puis en 2009 a permis de mieux délimiter la répartition des compétences entre la Communauté et ses communes membres. La Communauté de Communes de Surgères est aujourd'hui reconnue par l'ensemble des acteurs du territoire comme le niveau pertinent pour la mise en place d'une politique enfance, jeunesse et famille concertée.

D'autre part, la création des deux commissions communautaires évoquées plus avant est un élément significatif de la reconnaissance politique de ces thématiques par les élus communautaires. Le renouvellement des élus des communes et par voie de conséquence des élus communautaires a été évoqué comme un point positif lors de l'ensemble des rencontres d'évaluation.

Les publics "extra communaux" représentent aujourd'hui une majorité d'enfants et de jeunes dans la plupart des actions. Seuls les accueils périscolaires demeurent de fait ancrés au plus près des communes et dans une moindre mesure les Centres de Loisirs.

### **Une multiplicité de projets qui entraîne de la frustration**

Malgré les avancées sur ce sujet énoncées dans un précédent chapitre, le transfert des compétences entre la Communauté de Communes et les Communes membres est toujours un sujet d'actualité. La Communauté de Communes de Surgères a acquis de nouvelles compétences dont une partie du transfert n'est pas finalisée. Il en résulte notamment des disparités de niveau de financement parfois importantes qui nuit à l'équité financière entre structures.

D'un point de vue plus général, les acteurs locaux ont souvent beaucoup de mal à appréhender les répartitions de compétences entre chaque niveaux de collectivités (Communes, Communauté de Communes, Pays, Région...).

Malgré quelques mises à plat, les exigences qui gravitent autour des financements publics ne font pas l'objet d'une véritable recherche de simplification (forme et contenu des dossiers de demande de subventions, pièces exigées...). Une circulaire gouvernementale parue au Journal Officiel du 27 décembre 2002 "relative aux subventions de l'Etat aux associations" a notamment été à l'origine d'un dossier unique de demande de subvention. La Communauté de Communes s'est inspirée de ce document pour construire ses dossiers de demande de subvention. Ce qui est loin d'être le cas de l'ensemble des financeurs.

Le nombre d'actions engagées dans le cadre du P.E.L. est assez considérable mais les envies de développement demeurent importantes. Enregistrer les points à améliorer sur le territoire et envisager des solutions est une activité qui motive les acteurs locaux.

Différents éléments peuvent limiter les enthousiasmes et la réalisation effective des projets. La limitation financière n'a pas été jusqu'à maintenant un frein majeur mais les évolutions des

financements et la diversification des charges des collectivités locales entraîneront inévitablement des choix plus rigoureux dans les années à venir.

D'autres freins concernant les moyens humains et notamment la disponibilité des acteurs locaux (porteurs de projets, élus locaux, personnel communautaire...) sont déjà présents sur le territoire. Le démarrage de nouveaux projets a parfois suspendu la réalisation de projets en cours d'élaboration.

Si "Paris ne s'est pas fait en un jour", il convient cependant d'être vigilant afin que les projets jugés importants puissent aboutir et surtout que les acteurs engagés dans l'effort de construction voient le résultat de leur investissement. Cette hiérarchisation des actions risque d'entraîner quelques frustrations mais sera de plus en plus nécessaire au fil du temps.

### **Ce qui a changé**

- ▶ Le renouvellement des élus communautaires,
- ▶ La réécriture des statuts communautaires,
- ▶ La création des commissions communautaires spécifiques (groupe de pilotage P.E.L. et commission enfance, jeunesse et familles).

### **Et demain...**

- ▶ hiérarchiser les réflexions à mener et les projets à mettre en œuvre,
- ▶ finaliser les transferts de compétences entre la Communauté de Communes et ses Communes membres.

## En guise de résumé...

De manière générale, nous pouvons constater que les richesses et les points faibles présents lors de la précédente évaluation ont globalement perduré malgré des évolutions parfois importantes de nombreux domaines.

### **Pour les points plutôt positifs**

- ▶ Le P.E.L. est perçu comme un espace transversal de concertation et de réflexion au service des enfants, des jeunes et des familles,
- ▶ La démarche de projet est un outil de développement local qui amène des réflexions sur des actions périphériques au champ traditionnel du P.E.L.
- ▶ L'habitude ancienne du partenariat et le dynamisme associatif du territoire permet aujourd'hui l'affirmation d'un véritable travail de réseau.
- ▶ La richesse de l'offre de loisirs et des moyens de garde éducative participent à l'attractivité territoriale.
- ▶ La politique communautaire d'investissement en locaux liés à l'enfance et à la famille a dépassé les prévisions annoncées lors de la précédente évaluation.
- ▶ Depuis ces dernières années, la Communauté de Communes a affirmé sa pertinence d'intervention dans les domaines de l'enfance, la jeunesse et la famille.

### **Pour les points plutôt négatifs**

- ▶ Certaines instances de concertation du P.E.L méritent d'évoluer pour intégrer de nouveaux partenaires et rendre plus lisible la démarche globale,
- ▶ La constitution d'un véritable diagnostic territorial local est nécessaire pour assurer la pertinence des actions à développer.
- ▶ Malgré une augmentation substantielle des accompagnements financiers et la richesse de la vie associative, la fragilité des porteurs de projets est toujours présente,

- ▶ Il est difficile pour une famille de se faire une image complète de l'offre territoriale (loisirs, moyens de garde, actions en faveur de la parentalité...). Ainsi, la diversité s'exprime souvent comme un point négatif (iniquité des accès géographiques et tarifaires, communications inadaptées, "concurrence" entre structures...)
- ▶ La citoyenneté des jeunes est trop peu prise en compte dans les actions du territoire,
- ▶ Les difficultés engendrées par la faible mobilité des publics et des services constituent un handicap majeur à l'accès équitable aux services,
- ▶ L'offre de locaux demeure faible et inadaptée,
- ▶ La trop grande multiplicité de projets ne permet pas de voir aboutir chacune des actions ce qui entraîne de la frustration pour les acteurs locaux investis.